Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 7

Nachruf: Le général Jomini
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

N° 7. Lausanne, le 15 Avril 1869. XIVe Année.

SOMMAIRE. — Le général Jomini †. — Le colonel Charles Veillon †. — Actes officiels. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — Rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1868.

LE GÉNÉRAL JOMINI †.

Une grande illustration militaire vient de s'éteindre. Notre compatriote le général Jomini est décédé, le 22 mars écoulé, à Passy-Paris, dans sa 91me année.

Né le 6 mars 1779, à Payerne, il prit une part importante et orageuse aux grands événements de la Révolution française, de l'Empire et de la Restauration.

Déjà chef de bataillon et premier secrétaire du ministre de la guerre helvétique lors de la bataille de Zurich, il devint colonel français et aide-de-camp du maréchal Ney en 1805, général de brigade en 1810, puis aide-de-camp de l'empereur de Russie en 1813. Resté depuis lors sous les drapeaux de la Russie, il rendit à ce pays d'éminents services jusqu'à un âge fort avancé, ce qui lui valut de hautes distinctions de la part des trois souverains qu'il vit se succéder sur le trône de Pierre-le-Grand, et le grade de général en chef.

A la Suisse, qu'il n'oublia jamais sur le sol étranger, le général Jomini rendit aussi de signalés services, notamment en 1814 et 1815, au quartier-général des alliés et au congrès de Vienne. Dans ces hauts et trop influents parages, il s'employa d'une manière aussi active qu'efficace au maintien de l'indépendance des cantons de Vaud et d'Argovie; ce furent essentiellement ses chaleureux plaidoyers qui amenèrent l'empereur Alexandre, déjà bien disposé de son propre mouvement, à prendre ouvertement sous sa puissante égide la cause de ces deux jeunes cantons contre les prétentions de Berne, acte à la

fois de justice et de bonne politique de la part de ce grand souverain, dont on a trop souvent et à tort, dans le canton de Vaud, voulu attribuer tout le mérite au seul général Laharpe.

Si le général Jomini sut se faire remarquer comme officier de jugement et d'exécution dans maintes circonstances critiques, soit sur le terrain soit dans le conseil, et entr'autres à Ulm, en Espagne, en Portugal, à la Berezina, à Bautzen, puis à Dresde, à Culm, à Leipsig, c'est toutefois par ses écrits basés sur une profonde expérience pratique, qu'il s'est acquis la réputation universelle et impérissable attachée à son nom.

Ses nombreux ouvrages historiques et critiques le mettent de beaucoup au-dessus de tous les écrivains militaires des temps anciens et modernes. Son *Traité des grandes opérations*, la *Relation historique et critique des guerres de la Révolution française*, *Napoléon au tribunal de César*, couronnés par le grand ouvrage dogmatique *Précis de l'art de la guerre*, devinrent promptement le bréviaire de tout général et de tout officier d'état-major studieux. Ils le sont depuis près d'un demi-siècle et le resteront longtemps encore, car les récents et importants progrès ne changent que quelques facteurs à leurs formules aussi relevées que sûres et simples.

Nous reviendrons sur cette individualité aussi remarquable qu'instructive, et en qui le génie de l'art militaire s'était en quelque sorte incarné; ce génie le soutint de son souffle jusqu'à ses derniers moments. Malgré le poids des années et des souffrances corporelles le général Jomini, de son lit de douleur, suivait avec autant de vigilance que de netteté tout ce qui se passait dans *son* domaine, et souvent quelques officiers, dont il appréciait les aptitudes, reçurent de lui des communications et des conseils d'un haut intérêt sur les questions militaires pendantes. On peut affirmer en somme que jamais plus longue carrière ne fut plus activement ni plus utilement remplie, malgré de cruelles vicissitudes causées par l'amour excessif de son art. Si quelques personnes, la plupart mal informées ou prévenues, ont pu juger trop sévèrement quelques-uns de ses actes, entr'autres sa prétendue trahison de 1813, depuis longtemps il en a été, si non complétement justifié au moins excusé en raison des circonstances de cette époque et de sa nationalité suisse, qui lui permettait bien de quitter le service de France à ce moment-là, c'est-à-dire en plein armistice (1). On ne se rappelle aujourd'hui que ses hauts mérites, et

(1) A Ste-Hélène Napoléon, parlant d'un des ouvrages de Jomini, s'exprima comme suit sur ce général:

« C'est à tort que l'on attribue au général Jomini d'avoir porté aux alliés le se-

c'est de ceux-ci que nous entretiendrons prochainement nos lecteurs, en nous servant essentiellement pour cela de l'ouvrage publié il y a quelques années par notre collaborateur(1), et complété par des notes supplémentaires et authentiques qu'on daigne nous promettre.

LE COLONEL CHARLES VEILLON †.

Une pénible tâche nous est aujourd'hui dévolue: Nous avons encore à enregistrer la mort d'un autre militaire vaudois de distinction, d'un officier supérieur qui nous touchait de près, du brave colonel fédéral Charles-Louis-Albert Veillon, ancien conseiller d'état et chef de l'infanterie vaudoise, survenue à Lausanne, le 23 mars écoulé après une maladie de quelques semaines.

Ce douloureux événement sera senti dans toute la Suisse; mais il est surtout un deuil de famille pour l'armée vaudoise, qui connaissait de longue date et aimait comme un père ce doyen d'âge de nos officiers en activité après l'honorable colonel Bontems.

Né le 12 septembre 1809, à Aigle, Charles Veillon fut recruté en 1827 dans la compagnie des grenadiers de cet arrondissement, où il passa successivement par les grades de caporal, de sergent et de fourrier d'état-major Sous-lieutenant en 1831, à la campagne de Bâle; lieutenant en 1837; capitaine en 1838, dans le corps d'occupation de la frontière du Jura; major en 1839, il était commandant de bataillon dans le corps d'observation du district d'Aigle en 1844 durant les troubles du Valais. — Il occupait encore ce grade lors de la révolution de 1845, dans laquelle il joua un rôle actif à la tête des colonnes du Grand-District. Appelé au nouveau gouvernement du canton de Vaud, il y resta jusqu'au changement de 1862, époque où il passa au poste élevé de chef de l'infanterie vaudoise, succédant

cret des opérations de la campagne, et la situation du corps de Ney. Cet officier ne connaissait pas le plan de l'Empereur. L'ordre du mouvement général, qui était toujours envoyé à chacun des maréchaux, ne lui avait pas été communiqué, et l'eût-il connu, l'Empereur ne l'accuserait pas du crime qu'on lui impute. Il n'a pas trahi ses drapeaux comme A ..., M...., B.... Il avait à se plaindre d'une grande injustice; il a été aveuglé par un sentiment honorable. Il n'était pas Français; l'amour de la patrie ne l'a pas retenu. »

( ) *Le général Jomini, sa vie et ses écrits*, par F. Lecomte, major fédéral suisse. — Paris, Tanera 1860. 1 vol in-8°.